

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession avenue de Keradennec à SECIB immobilier

Il est proposé la cession d'une emprise d'une parcelle sise avenue de Keradennec, d'une surface approximative de 46 m² au profit de SECIB Immobilier pour un prix de 50 € le m².

Dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire d'un bâtiment de 14 logements collectifs situé 80 avenue de Keradennec à SECIB Immobilier, l'accès à ces futurs logements ne résultait que d'un simple droit de passage par une parcelle appartenant à la commune. C'est pourquoi, la collectivité souhaite une régularisation foncière par la cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section HL numéro 386p, contigüe à la parcelle cadastrée section HL numéro 4 appartenant à l'aménageur, représentant l'accès souhaité. La surface de l'emprise cédée serait d'environ 46 m².

Cette emprise ne présentant pas d'intérêt pour la commune et après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 50 € le m² a été proposé à SECIB Immobilier qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la cession au profit de SECIB Immobilier d'une emprise de 46 m² environ au prix de 50 € le m² ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.